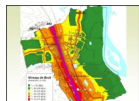


Dans le cadre de la préparation de son plan de prévention du bruit dans l'environnement, cette commune de l'aire urbaine bordelaise mène auprès de ses habitants une enquête de perception portant sur les nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre.

---



Dans le cadre de la préparation de son plan de prévention du bruit dans l'environnement, cette commune de l'aire urbaine bordelaise mène auprès de ses habitants une enquête de perception portant sur les nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre.

En février 2008, la commune de Cadaujac (Gironde) publiait sur son site Internet la cartographie du bruit du territoire, appliquant en cela la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Le deuxième volet de cette réglementation consiste à s'appuyer sur cet état des lieux pour mettre sur pied des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), volant de mesures visant à réduire les niveaux de bruits ambiants émis notamment par les grandes infrastructures de transport. Dans le cadre de la préparation de son PPBE, cette commune de l'aire urbaine bordelaise a pris l'initiative d'interroger les habitants sur leur perception des nuisances sonores résultant des infrastructures de transport terrestre.

Pour la municipalité, il s'agit de « cerner au plus juste les réalités et les besoins locaux », selon les termes exacts de la lettre de présentation du questionnaire d'enquête adressé aux habitants de la commune girondine. De fait, il est prévu d'exploiter ce bilan pour déterminer les besoins les plus urgents à satisfaire, identifier la priorité des secteurs à traiter et garantir au mieux le maintien indispensable du cadre de vie. Une fois ces enjeux de terrain bien clarifiés, ce PPBE aura pour objectifs principaux l'action à la source, la préservation des zones calmes et la responsabilisation des gestionnaires des infrastructures en cause. Plus précisément, la commune prévoit d'engager des réflexions prospectives, de négocier avec les services de l'État compétents, et de proposer, voire soumettre, aux gestionnaires des réseaux concernés, des mesures concrètes et efficaces, dans le temps et dans l'espace.

Il faut dire que, question grandes infrastructures de transport terrestre, Cadaujac est plutôt bien servie : la commune est en effet traversée de part en part par l'autoroute A62, par deux routes départementales (dont une ancienne nationale) et par la ligne ferroviaire Bordeaux-Toulouse. L'estimation des populations exposées au bruit sur la commune indique notamment que mille personnes environ seraient exposées à un niveau de bruit routier supérieur ou égal à 65 dB(A) Lden.

[Lire le formulaire d'enquête](#) (format pdf, 123 Ko)